



## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **Séance ordinaire du 13 février 2018**

#### **– 14<sup>e</sup> séance –**

- PRÉSENTS :**
- Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
  - M. Ben Valkenburg, vice-président et commissaire, Plateau–Mile End (08)
  - Mme Diane Beaudet, commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
  - M. Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault–Parc-Extension (03)
  - Mmes Marie-José Mastromonaco, commissaire, Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)  
Mélanie Robinson, commissaire représentant le comité de parents (primaire)
- ABSENTS :**
- Mme Julie Wagner, commissaire représentant le comité de parents
  - M. Jocelyn Pauzé, commissaire coopté
- Sont aussi présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
  - M<sup>e</sup> Geneviève Laurin, secrétaire générale par intérim
  - MM. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement  
Claude Daviau, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l’organisation scolaire
- Sont invités :**
- M. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d’unité, unité 1
  - Mmes Francyne Fleury, directrice au Bureau des directions d’unité, unité 3  
Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d’unité, unité 4  
Maryse Tremblay, directrice des Services éducatifs
  - M. Benoît Choinière, directeur du Service des ressources financières
  - M<sup>e</sup> Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
  - MM. René Morales, directeur du Service du développement et de l’innovation professionnelle et directeur par intérim du Service du secrétariat général  
Pascal Rivard, directeur adjoint du Service des ressources matérielles  
Mathieu Desjardins, directeur adjoint au Service de l’organisation scolaire

Mme Lynn Legault, directrice adjointe au Service des technologies de l'information  
M. Roger Lalonde, coordonnateur du Bureau des approvisionnements  
Mmes Manon Narbonne, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels  
Aichatou Salifou, coordonnatrice de l'Audit interne  
Sophie Archambault, réviseuse linguistique

\*\*\*\*\*

Une pause a lieu de 15 h 45 à 15 h 55.

Un premier huis clos est décrété de 16 heures à 16 h 15 pour l'étude du point 9 a) (CC-I-66).

Un deuxième huis clos est décrété de 16 h 20 à 17 h 40 pour l'étude du point 13 (A-29-1859).

\*\*\*\*\*

#### 1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter l'article suivant :
  - A-29-1859 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel cadre – congédiement
- ajouter sous la rubrique « Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire au 30 janvier 2018 » les articles suivants :
  - a) Déglacage des terrains des écoles
  - b) Allocation de 15 % pour la réussite scolaire et le développement durable
  - c) Critères d'admission dans les écoles à vocation particulière
- ajouter sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
  - a) Réussite scolaire
  - b) Lettre du directeur général aux enseignants sur la pénurie de personnel
  - c) Annonces gouvernementales sur des investissements dans les infrastructures
  - d) Unités modulaires
  - e) Autobus *Transco*

- ajouter sous la rubrique « Information » :
  - b) INF-753      Résolution du conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-des-Neiges – déglacage
- retirer l'article suivant :
  - A-33-1158      Service des ressources matérielles – école Saint-Isaac-Jogues – résiliation de la convention de parc-école liant la Commission scolaire de Montréal à la Ville de Montréal

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal corrigé de la séance ordinaire du 16 janvier 2018
- 3- Suivi au procès-verbal corrigé de la séance ordinaire du 16 janvier 2018
- 4- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 janvier 2018
- 5- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 30 janvier 2018 :
  - a) Déglacage des terrains des écoles
  - b) Allocation de 15 % pour la réussite scolaire et le développement durable
  - c) Critères d'admission dans les écoles à vocation particulière
- 6- Affaires nouvelles :
  - a) Réussite scolaire
  - b) Lettre du directeur général aux enseignants sur la pénurie de personnel
  - c) Annonces gouvernementales sur des investissements dans les infrastructures
  - d) Unités modulaires
  - e) Autobus *Transco*
- 7- Dossiers récurrents :
  - a) Plan d'engagement vers la réussite
  - b) Budget 2017-2018 et finances  
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
  - c) Qualité de l'air
  - d) Capacité d'accueil  
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement

- e) Immeubles excédentaires  
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles
  - f) Offre alimentaire
  - g) Suivi des projets  
Tableau de bord – projets institutionnels 2017-2018
- 8- Rubrique des commissaires-parents
- 9- Propositions des commissaires
- a) CC-I-66 Proposition d'urgence des commissaires Violaine Cousineau, Jean-Denis Dufort et Jean-François Gosselin concernant la possibilité de procéder à une reconstruction à neuf du centre administratif de la CSDM
  - b) CC-I-68 Proposition d'urgence des commissaires Violaine Cousineau, Jean-Denis Dufort et Jean-François Gosselin afin de rendre public, à l'avance, le budget de la CSDM et les plans des effectifs afin d'en permettre l'étude approfondie
- 10- DG-01-359 Direction générale – Bureau de l'audit interne, de l'éthique et des enquêtes – modification au plan de l'effectif 2017-2018 – création de poste
- \* 11- DG-05-158 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – approbation des baux des six centres d'éducation populaire locataires dans des immeubles de la CSDM
- 12- A-29-1858 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de postes – modification au plan de l'effectif 2017-2018
- 13- A-29-1859 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel cadre – congédiement
- \* 14- A-31-3319 Service des ressources financières – mise à jour de la *Politique de gestion des comptes clients (P2005-1)* – version pour consultation
- 15- A-31-3343 Service des ressources financières – service d'enlèvement, de reconditionnement et de recyclage du matériel informatique et des photocopieurs – appel d'offres 15-255D – exercice de la première option de renouvellement d'une année

- 16- A-31-3357      Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la conversion et la réhabilitation du centre Saint-Mathieu et du CREP – appel d’offres 24-492P1 – attribution d’un contrat
  
- \* 17- A-33-1144      Service des ressources matérielles – approbation du bail et des ajustements proposés pour les baux 2018-2019 des locataires dont le bail arrive à échéance au 30 juin 2018
  
- 18- A-33-1159      Service des ressources matérielles – école Sainte-Bernadette-Soubirous – travaux de réhabilitation du vide sanitaire et décontamination des entrepôts – contrat gré à gré
  
- 19- A-33-1160      Service des ressources matérielles – école de l’Étincelle – travaux de réhabilitation à la suite d’un dégât d’eau
  
- 20- A-34-2958      Service du secrétariat général – demande d’autorisation d’un projet d’acte de servitude pour deux espaces de stationnement situés sur le terrain de l’école Marie-Anne au bénéfice de l’école Ahuntsic annexe
  
- 21- Information :

  - a) A-33-1151      Service des ressources matérielles – école Saint-Jean-de-la-Lande, annexe – estimation révisée des travaux de réhabilitation du bâtiment
  
  - b) INF-753      Résolution du conseil d’établissement de l’école Notre-Dame-des-Neiges – déglacage

  
- 22- Approbation du projet d’ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 21 février 2018
  
- 23- Période réservée aux membres du comité exécutif

## 2. Approbation du procès-verbal corrigé de la séance ordinaire du 16 janvier 2018

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l’instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal corrigé de la séance ordinaire du 16 janvier 2018, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l’unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal corrigé de la séance ordinaire du comité exécutif du 16 janvier 2018.

3. Suivi au procès-verbal corrigé de la séance ordinaire du 16 janvier 2018

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 janvier 2018 :

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 janvier 2018, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l'unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 30 janvier 2018.

5. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 30 janvier 2018:

a) Déglacement des terrains des écoles

- M. Robert Gendron souligne que le 1<sup>er</sup> février, un courriel a été envoyé à toutes les directions d'établissement pour les informer de ce dossier :
  - Il incombe au concierge d'entretenir les voies d'accès à l'établissement pour qu'elles soient sécuritaires;
  - Dans les cas où ces voies d'accès sont trop nombreuses pour être entretenues par le concierge de l'établissement, les directions peuvent s'adresser au Service des ressources matérielles pour faire appel à un service d'entretien externe. Le cas échéant, ces dépenses doivent être isolées pour permettre une évaluation des coûts;
  - La question du déneigement et du déglacement des cours d'école fera l'objet d'une analyse et d'un rapport d'information qui sera présenté à la prochaine séance du comité exécutif.

- b) Allocation de 15 % pour la réussite scolaire et le développement durable
  - De l'information complémentaire a été demandée à Québec sur ce qui peut être inclus dans l'allocation de 15 % qui doit servir la réussite scolaire et au développement durable. Un rapport d'information sera remis à ce sujet à une prochaine séance du comité exécutif.
- c) Critères d'admission dans les écoles à vocation particulière
  - Une vérification de la conformité des critères des écoles à la politique de la CSDM sera faite.

6.

#### Affaires nouvelles

- a) Réussite scolaire
  - Dans le contexte de l'annonce du gouvernement du Québec de verser 4 millions de dollars de plus pour la réussite scolaire, le travail du Réseau réussite Montréal est souligné, notamment le sondage réalisé sur le décrochage scolaire.
- b) Lettre du directeur général aux enseignants sur la pénurie de personnel
  - En suivi à la lettre envoyée par le directeur général qui répondait à un article publié par la présidente de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal dans le *BIS*, les discussions portent sur les solutions mises de l'avant par le directeur général et l'importance du message de proactivité.
- c) Annonces gouvernementales sur des investissements dans les infrastructures
  - Dans le contexte des annonces d'investissements dans les infrastructures faites par le ministre Pierre Arcand pour la ville de Mont-Royal et l'arrondissement de Côte-des-Neiges, les membres du comité exécutif soulignent que l'annonce de 15 millions de dollars pour l'école Félix-Leclerc permettra à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) d'aller de l'avant avec les plans d'architecte. Il reste à vérifier si l'annonce implique l'autorisation du projet de démolition-reconstruction.
- d) Unités modulaires
  - La question de la capacité d'accueil sera confiée à un chargé de projet et traitée comme projet institutionnel. Le comité exécutif sera tenu informé.
  - L'appel d'offres pour les unités modulaire prévoit que les différents contrats pourront être donnés à plus d'un fournisseur, selon un processus établi.
  - Les écoles d'un même arrondissement seront regroupées et traitées par un même chargé de projet.

- L'ajout d'unités modulaires pourra se faire par location ou par achat, selon les projets.
- e) *Autobus Transco*
- L'offre patronale a été rejetée et il est possible qu'une troisième journée de grève soit votée en assemblée. Le cas échéant, la CSDM devrait en être informée 72 heures à l'avance.

7. Dossiers récurrents :

- a) *Plan d'engagement vers la réussite*
  - Le plan d'engagement vers la réussite pourrait ne pas être présenté à la prochaine rencontre du comité politico-administratif sur le sujet. Il faudrait alors prévoir une rencontre supplémentaire.
- b) *Budget 2017-2018 et finances*  
*Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes*  
  
 À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.
- c) *Qualité de l'air*
  - Le point est fait sur trois situations relatives à la qualité de l'air au centre administratif et à l'annexe. Les suivis effectués dans ce dossier montrent qu'il s'agit de situations d'inconfort, surtout liées à la question du chauffage et du taux d'humidité. Des travaux de nettoyage ont été faits et des réparations sont prévues.
- d) *Capacité d'accueil*  
*Tableau d'avancement des projets d'agrandissement*
  - En raison du nombre particulièrement élevé de demandes d'inscription à l'accueil, les délais sont anormalement longs avant les rencontres d'évaluation des élèves et leur intégration dans une classe.
    - En cette période de l'année, les demandes d'inscription pour la prochaine rentrée scolaire s'ajoutent aux demandes pour l'année en cours.
      - Les demandes d'inscription pour l'année en cours sont traitées en priorité.
      - Les demandes d'inscription pour la prochaine rentrée scolaire, arrivées durant la période d'inscription mais n'ayant pas été traitées, seront considérées et traitées comme des demandes faites en périodes d'inscription.



- Le Service de l'organisation scolaire travaille en collaboration avec le Service des technologies de l'information pour mettre en place des outils visant à faciliter la prise de rendez-vous et de rappel de rendez-vous en ligne ainsi que le processus d'inscription. La question de la capacité de la boîte vocale devra aussi être évaluée.
- Les procédures et l'effectif nécessaire pour traiter ces demandes devront être revus pour l'année prochaine.
- Des précisions sont données sur les négociations avec la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) : les discussions sur l'immeuble Place Borden sont en cours et se déroulent bien; celles sur l'immeuble Henri-Julien posent problème, la CSDM souhaitant une location en vue d'un achat et la CSEM voulant reprendre les locaux d'ici deux ans.
  - Dans le dossier de l'immeuble Place Borden, il faut faire une demande de changement de zonage pour les travaux visés, ce qui peut prendre plusieurs mois.
- e) Immeubles excédentaires  
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles  
  
À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.
- f) Offre alimentaire  
  
À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.
- g) Suivi des projets  
Tableau de bord – projets institutionnels 2017-2018
- Toute question à ce sujet peut être acheminée à Mme Lucie Painchaud.

## 8. Rubrique des commissaires-parents

- Dans le dossier des consultations des conseils d'établissement sur les critères d'admission dans les écoles à vocation particulière, Mme Mélanie Robinson souligne l'importance que les conseils d'établissement aient l'information nécessaire pour avoir le temps de répondre à la consultation. Elle précise que le comité de parents déposera sa réponse dans les délais prévus.

9. Propositions des commissaires
- a) Proposition d'urgence des commissaires Violaine Cousineau, Jean-Denis Dufort et Jean-François Gosselin concernant la possibilité de procéder à une reconstruction à neuf du centre administratif de la CSDM

Document déposé : CC-I-66

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de TRANSMETTRE au Conseil des commissaires de l'information concernant l'avancement de ce dossier auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et de la Société québécoise des infrastructures (SQI).

- b) Proposition d'urgence des commissaires Violaine Cousineau, Jean-Denis Dufort et Jean-François Gosselin afin de rendre publics, à l'avance, le budget de la CSDM et les plans des effectifs afin d'en permettre l'étude approfondie

Document déposé : CC-I-68

1° de TRANSMETTRE au Conseil des commissaires cette proposition.

10. Direction générale – Bureau de l'audit interne, de l'éthique et des enquêtes – modification au plan de l'effectif 2017-2018 – création de poste

Document déposé : Rapport DG-01-359 en date du 8 février 2018 de Mmes Caroline Renaud et Aïchatou Salifou

CONSIDÉRANT l'article 87 b) du Règlement R2011-1 qui délègue au comité exécutif le pouvoir de modifier les plans de l'effectif en cours d'année;

CONSIDÉRANT les changements apportés au Bureau de l'audit interne, de l'éthique et des enquêtes et à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) depuis les dernières années;

CONSIDÉRANT les rôles et les responsabilités du Bureau de l'audit interne, de l'éthique et des enquêtes en matière de gestion des risques;

CONSIDÉRANT l'adoption de trois lois qui exigent la mise en place de moyens de prévention des risques, dont une ligne de divulgation des actes répréhensibles, un plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle ainsi qu'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes dans le cadre d'un appel d'offres ou de l'attribution d'un contrat;

CONSIDÉRANT que depuis quelques années, la CSDM doit traiter de plus en plus de signalements et qu'elle sera appelée à le faire davantage avec la mise en place d'une ligne de signalements d'actes répréhensibles;

CONSIDÉRANT qu'à l'heure actuelle, aucune ressource à la CSDM n'a les compétences nécessaires pour mener des enquêtes sur des signalements;

CONSIDÉRANT qu'un poste d'enquêteur est nécessaire afin de doter la CSDM d'une expertise additionnelle pour protéger les employés et l'organisation contre les risques posés par les signalements;

CONSIDÉRANT que le mandat de l'enquêteur sera de gérer la ligne de signalement et de mener les enquêtes qui découleront des signalements rapportés, afin d'y répondre de façon efficace et efficiente;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER un poste permanent à temps plein d'enquêteur au Bureau de l'Audit interne, de l'éthique et des enquêtes et d'IMPUTER la dépense à l'indice 040-000-1-53530-140;
- 2° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2017-2018 du Bureau de l'Audit interne, de l'éthique et des enquêtes.

\*11. Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – approbation des baux des six centres d'éducation populaire locataires dans des immeubles

Document déposé : Rapport DG-05-158 en date du 8 février 2018  
de MM. Bruno Marchand, Pascal Rivard et Dominic Giguère  
et de Mme Carmel Harrigan concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

12. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de postes – modification au plan de l'effectif 2017-2018

Document déposé : Rapport A-29-1858 en date du 2 février 2018  
de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des élèves en difficulté et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que l'école a pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT que Mme Taisha Aintaimé Sanon, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 90 % (31,5 heures/semaine) depuis le 10 octobre 2017 à l'école Léonard-De Vinci;

CONSIDÉRANT que Mme Lamiae El Faïda, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 39,2857 % (13,75 heures/semaine) depuis le 12 octobre 2017 à l'école Louisbourg;

CONSIDÉRANT que Mme Véronica Gonzalez-Sarabia, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017 à l'école Barthélemy-Vimont;

CONSIDÉRANT que Mme Stéphanie Archambault, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 23 octobre 2017 à l'école Saint-Gérard;

CONSIDÉRANT que Mme Mélanie Baissas, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 12 octobre 2017 à l'école de l'Étincelle;

CONSIDÉRANT que Mme France Kirouette, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 26 octobre 2017 à l'école de l'Étincelle;

CONSIDÉRANT les besoins de l'élève de Lucien-Pagé, scolarisée à l'école Eulalie-Durocher;

CONSIDÉRANT que l'école de l'Étincelle ne possède pas les fonds nécessaires pour la création des postes, les dépenses engendrées par la création de ces postes devront faire l'objet de suivi rigoureux par le Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT que les autres écoles possèdent les fonds nécessaires au fonds 1, au fonds 6 et au fonds 7 pour financer les nouveaux postes créés;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 100 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Léonard-De Vinci et d'IMPUTER la dépense aux indices 100-039-7-23140-167 (50 %) et 104-039-6-23140-167 (50 %);
- 2° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 39,2857 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Louisbourg et d'IMPUTER la dépense à l'indice 104-151-6-23140-167;

- 3° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 100 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Barthélemy-Vimont d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-128-7-23140-167;
- 4° de de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 100 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Saint-Gérard d'IMPUTER la dépense aux indices 100-104-6-23170-167 (70 %), 100-104-6-23404-167 (26 %) et 100-104-7-23140-167 (4 %);
- 5° de CRÉER deux postes saisonniers à temps plein, à 85,7143 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école de l'Étincelle et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-215-1-23140-167;
- 6° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 48,5714 %, de technicien-interprète à l'école Lucien-Pagé et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-278-1-23400-167;
- 7° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2017-2018 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 9 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 10 mai 2017).

13. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel cadre – congédiement

Document déposé : Rapport A-29-1859 (version corrigée)  
en date du 13 février 2018  
de M<sup>e</sup> Geneviève Pharand concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les représentations du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences;

CONSIDÉRANT le vol de temps;

CONSIDÉRANT les réclamations frauduleuses répétées effectuées par le cadre (matricule 121 748 769);

CONSIDÉRANT que les manquements commis par le cadre (matricule 121 748 769) sont en contravention de ses devoirs et obligations d'honnêteté, de loyauté et d'intégrité;

CONSIDÉRANT que le lien de confiance entre la Commission scolaire et le cadre (matricule 121 748 769) est irrémédiablement rompu;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCEPTER le rapport soumis;
- 2° d'AUTORISER le congédiement du cadre (matricule 121 748 769) pour faute grave à compter du 14 février 2018.

\*14. Service des ressources financières – mise à jour de la *Politique de gestion des comptes clients* (P2005-1) – version pour consultation

Document déposé : Rapport A-31-3319 en date du 8 février 2018  
de M. Krime Azouaou concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

15. Service des ressources financières – service d'enlèvement, de reconditionnement et de recyclage du matériel informatique et des photocopieurs – appel d'offres 15-255D – exercice de la première option de renouvellement d'une année

Document déposé : Rapport A-31-3343 en date du 10 février 2018  
de M. Nasreddine Slimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport A-32-175 soumis et approuvé par le comité exécutif de la CSDM (séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2016, résolution 14), visant à attribuer un contrat à un prestataire de services en récupération et en recyclage pour effectuer, sur demande, l'enlèvement, le reconditionnement et le recyclage des matériels informatiques et des photocopieurs en vue de les trier et de les traiter de manière écologique pour la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que l'entente initiale avec *Insertech inc.*, d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat, est assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune aux mêmes conditions, à la demande de la CSDM et avec l'accord du comité exécutif et de l'adjudicataire ;

CONSIDÉRANT que c'est dans l'intérêt de la CSDM de continuer le partenariat actuel avec *Insertech inc.*;

CONSIDÉRANT la demande des écoles et du centre administratif;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler une première fois l'entente pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT que *Insertech inc.* a été consultée et accepte de renouveler l'entente pour une première année additionnelle, aux mêmes conditions et aux mêmes frais, quand applicables, à l'entente initiale;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de SIGNER une entente avec *Insertech inc.* pour l'enlèvement, le reconditionnement et le recyclage des matériels informatiques et des photocopieurs pour une période additionnelle d'une année aux mêmes conditions et aux mêmes frais, quand applicables, que l'entente initiale de 2016.

16. Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la conversion et la réhabilitation du centre Saint-Mathieu et du CREP – appel d'offres 24-492P1 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3357 en date du 16 janvier 2018  
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'architectes pour les projets la conversion et la réhabilitation du Centre Saint-Mathieu et du CREP;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu onze soumissions, dont dix ont été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des dix soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que neuf soumissions sur dix analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet proviendront de trois sources de financement, soit l'ajout d'espace pour la formation générale (mesure 50511), le maintien des bâtiments (mesure 50621) et le passif environnemental des sols contaminés;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 440 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Héloïse Thibodeau architecte inc.*, pour les projets de conversion et de réhabilitation de deux établissements, soit le centre Saint-Mathieu et le Centre de ressources éducatives et pédagogiques (CREP). La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

\*17. Service des ressources matérielles – approbation du bail et des ajustements proposés pour les baux 2018-2019 des locataires dont le bail arrive à échéance au 30 juin 2018

Document déposé : Rapport A-33-1144 en date du 26 janvier 2018  
de Mmes Sylvie Goyette et Carmel Harrigan concernant  
le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

18. Service des ressources matérielles – école Sainte-Bernadette-Soubirous – travaux de réhabilitation du vide sanitaire et décontamination des entrepôts – contrat gré à gré

Document déposé : Rapport A-33-1159 en date du 8 février 2018  
de M. Brian Chowdhury concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'en septembre 2017, une problématique au niveau des contaminants dans le vide sanitaire a été soulevée ainsi qu'une problématique d'intégrité structurale;

CONSIDÉRANT qu'en début septembre 2017, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) attribuait à la firme *Services exp.* un contrat à exécution sur demande pour produire un plan de décontamination et mettre en place des mesures d'urgence pour assurer un environnement sain, sécuritaire et propice à l'apprentissage aux usagers du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la firme *Services exp.* a été retenue sachant que leur chargée de projets participait déjà au projet d'agrandissement;

CONSIDÉRANT le délai court disponible avant le début de l'agrandissement (fin février);

CONSIDÉRANT que le 20 novembre 2017, la CSDM attribuait à l'entrepreneur *Constructions Serbec* un contrat gré à gré pour mettre en place les mesures de sécurité et pour faire les travaux exigés dans le devis produit par les *Services exp.*;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la décontamination des effets de l'école avant de les sortir des entrepôts;

CONSIDÉRANT que conformément au point 4 de l'article 13 de la LCOP, un contrat dont la dépense dépasse le seuil d'appel d'offres public peut être conclu de gré à gré, dans le respect des principes de l'article 2, lorsqu'il est possible pour l'organisme de démontrer qu'un appel d'offres ne servirait pas l'intérêt public, compte tenu de l'objet du contrat;



CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que ce projet sera financé entièrement par le budget d'investissement de la Commission scolaire;

Il est unanimement **RÉSOLU**:

1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur la somme incluse dans le présent rapport, associée aux travaux de décontamination des entrepôts et du vide sanitaire, à l'école Sainte-Bernadette-Soubirous.

19. Service des ressources matérielles – école de l'Étincelle – travaux de réhabilitation à la suite d'un dégât d'eau

Document déposé : Rapport A-33-1160 en date du 8 février 2018  
de M. Brian Chowdhury concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un bris d'alimentation de toilette est à l'origine d'une fuite d'eau ayant causé d'importants dommages;

CONSIDÉRANT que le bris d'alimentation de toilette s'est produit au troisième étage de l'immeuble et que l'eau s'est alors écoulée jusqu'au rez-de-chaussée causant des dégâts dans plusieurs locaux dans chaque étage, en plus de causer des dommages au mobilier et matériel scolaire;

CONSIDÉRANT que le 27 décembre 2017, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) attribuait à l'entrepreneur *Roland Grenier Construction* une commande à exécution sur demande pour sécuriser les zones touchées, débiter la réhabilitation des lieux et assurer une rentrée fonctionnelle et sécuritaire pour janvier 2018;

CONSIDÉRANT que le 2 janvier 2018, la CSDM attribuait à la firme *Gesfor Poirier Pinchin* un mandat de service professionnel pour effectuer un suivi de la qualité de l'air intérieur à cause des matériaux contenant de l'amiante pour assurer la santé et le bien-être des usagers du bâtiment;

CONSIDÉRANT l'envergure du sinistre et la problématique d'espace restreint dans l'école;

CONSIDÉRANT qu'au moins trois locaux fonctionnels devaient être mis en service pour janvier 2018;

CONSIDÉRANT que plusieurs équipes ont été déployées pour respecter les délais de livraison et qu'une partie des travaux a été payé à taux double;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, environ 60 % des travaux de réhabilitation sont réalisés;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande d'allocation auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER la poursuite et le paiement des travaux de réhabilitation nécessaires à l'école de l'Étincelle, à la suite du sinistre survenu le 27 décembre 2017, à l'entrepreneur *Roland Grenier Construction* – dans le cadre du contrat à exécution sur demande –, travaux dont la valeur est estimée dans le présent rapport.

20. Service du secrétariat général – demande d'autorisation d'un projet d'acte de servitude pour deux espaces de stationnement situés sur le terrain de l'école Marie-Anne au bénéfice de l'école Ahuntsic annexe

Document déposé : Rapport A-34-2958 en date du 6 février 2018  
de M<sup>e</sup> Francine Daunais concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'en raison de la réglementation municipale, l'octroi d'un permis de construction pour l'agrandissement de l'école Ahuntsic annexe a été émis à la condition que deux espaces de stationnement, au bénéfice de cette école, soient aménagés sur un autre emplacement, le tout par l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle;

CONSIDÉRANT que les deux espaces de stationnement seront aménagés sur le terrain de l'école Marie-Anne, tel que décrit au plan de la description technique de l'arpenteur-géomètre, sa minute 12930, en date du 2 juin 2016 (voir l'annexe 1 déposée au présent rapport);

CONSIDÉRANT que le projet d'acte de servitude réelle et perpétuelle en faveur de l'école Ahuntsic annexe pour le maintien, l'entretien et l'exploitation de deux espaces de stationnement situés sur le terrain de l'école Marie-Anne, et qui devra être signé par les représentants de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), est présenté en annexe 2 du présent rapport;

CONSIDÉRANT que toute décision relative à une servitude relève du comité exécutif, conformément à l'article 161 du Règlement R2011-1 de délégation de pouvoirs en vigueur à la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER le projet d'acte de servitude joint à l'annexe 2 du présent rapport, pour deux espaces de stationnement situés sur le terrain de l'école Marie-Anne au bénéfice de l'école Ahuntsic annexe;

2° d'AUTORISER la présidente et la secrétaire générale à procéder à la signature du projet d'acte de servitude présenté en annexe 2 du présent rapport et de tout autre document pour donner effet à la présente résolution.

21. Information :

- a) A-33-1151 Service des ressources matérielles – école Saint-Jean-de-la-Lande, annexe – estimation révisée des travaux de réhabilitation du bâtiment
- b) INF-753 Résolution du conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-des-Neiges – déglçage

\* 22. Approbation du projet d'ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 21 février 2018

Document déposé : Projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 février 2018 du Conseil des commissaires

Après vérification,

il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de TRANSMETTRE au Conseil des commissaires le projet d'ordre du jour.

23. Période réservée aux membres du comité exécutif

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La séance est levée à 17 h 45.

---

\* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 21 février 2018.